Territoire d'intervention

Le dispositif MAIA couvre un total de 311 communes.

Qui sommes-nous ?

La MAIA* est un dispositif novateur dans l'intégration et la coordination des soins et des services. Elle relève initialement du Plan National Alzheimer 2008-2012, et est étendu depuis 2010 aux personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie.

La MAIA a pour objectif de faciliter l'accompagnement et la prise en charge à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, en renforçant la concertation et la coordination des professionnels.

C'est une équipe professionelle pluri-disciplinaire composée d'un pilote et de trois gestionnaires de cas disponibles pour vous accompagner, et joignable au :

Téléphone : 03 23 82 54 58
Portable : 07 89 62 82 85
E-mail : pilote.maia@uccsa.fr
Site web : www.maia-aisne-sud.fr

MAIA Aisne Sud
4 avenue Pierre et Marie Curie
02400 Château-Thierry

* Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie.

Conception : Isabelle Segall - Pilote MAIA Aisne Sud
Réalisation : Christophe Dupuy - PETR - UCCSA
Crédit photo ©istockphoto.com/slobo ©istockphoto.com/xaviarnau
©istockphoto.com/MarkPapas

MAIA
Aisne Sud

L'intégration des acteurs
pour l'autonomie
des personnes âgées

CNSA
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

ars
Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France

©istockphoto.com/xavierarnau

L'objectif de la MAIA

Renforcer l'articulation des intervenants des champs sanitaire, social et médico-social autour de la personne en perte d'autonomie fonctionnelle et de ses aidants.

Cette nouvelle organisation vise à simplifier les parcours, à réduire les doublons en matière d'évaluation, à éviter les ruptures de continuité dans les interventions auprès des personnes et à améliorer la lisibilité par l'organisation partagée des orientations.

Il ne s'agit pas de créer de nouvelles instances, mais de potentialiser les structures existantes en évitant les redondances.

Les missions de la MAIA

•Un accueil identifié d'information et d'écoute

•Un relais d'information auprès des professionnels concernés

•Une coordination des parcours

•Une participation à la structuration du réseau

•Une fonction d'observatoire

« Avoir le bon service au bon moment par la bonne personne ! »

Les moyens

Un partage d'outils, de savoir-faire, une mutualisation des ressources entre les services sociaux, médico-sociaux et sanitaires qui interviennent sur le Sud de l'Aisne et dans le Soissonnais.

Les gestionnaires de cas

• Ils interviennent à la demande des professionnels (médecin traitant, référent gérontologique, service de soins infirmiers, d'aide à domicile, …)

• Ils effectuent une évaluation multi-dimensionnelle des besoins de la personne âgée en situation complexe (pathologie chronique lourde, notamment maladie d'Alzheimer et maladies apparentées, maintien à domicile difficile...)

Sous reserve de validation des critères d'inclusion prédéfinis :

• Ils assurent un accompagnement personnalisé, en partenariat avec les professionnels qui travaillent au service de la personne accompagnée

• Ils organisent un suivi sur le long terme, avec révision périodique des besoins.

©istockphoto.com/MarkPapas